

Thématique Louis XIV

Cours du 9/11/2021

Jean-Baptiste Lully

Giovanni Batista Lulli
(1632 – 1687)



Portrait de Jean-Baptiste Lully – Paul Mignard

Né à Florence, Lully est d'abord remarqué en 1646 par le Chevalier de Guise qui lui propose de l'accompagner en France. Arrivé à Paris, il devient garçon de chambre chez Mademoiselle de Montpensier, la nièce du chevalier. Chez elle, il apprend le violon, le clavecin, la théorie et la composition. Il se montre par ailleurs excellent danseur. Comme il travaille dans une famille noble, il est autorisé à assister aux divertissements, bals et spectacles de la Cour. Il se familiarise ainsi avec le style français, les pas de danses et peut entendre les meilleurs musiciens de l'époque.

En 1653, Lully danse avec le jeune Louis XIV dans *Le Ballet Royal de la Nuit*. Fort impressionné par ce personnage, le Roi le fait compositeur de la musique instrumentale du roi et le charge d'écrire des ballets. Il lui confie également la direction des Violons du Roi. Le cardinal Mazarin lui confie la mission de composer quelques intermèdes dansés pour les représentations françaises des opéras de Cavalli. Lors des représentations, ce sont les pages de Lully qui sont les plus applaudies par le public français. La musique du Florentin éclipse celle de Cavalli.

En 1658, avec le succès du *Ballet d'Alcidiane* qu'il a composé, la réputation de Lully comme compositeur est assurée. Il devient premier compositeur de la Cour.

Courtisan habile, Lully se fait bien voir du Roi et s'assure sa protection. Il devient rapidement surintendant de la musique royale et supervise tout ce qui a un lien avec la musique à la Cour. Il se rend indispensable et Louis XIV ne peut plus se passer de lui.

En 1661, il est naturalisé français et transforme Lulli en Lully. L'année suivante, il épouse la fille de Michel Lambert.

En 1664 commence sa collaboration avec Molière qui fera naître 12 comédies-ballets. Mais en 1672, Lully demande au Roi le privilège pour la création d'une Académie de Musique. Ce privilège avait été accordé à Pierre Perrin, un musicien appuyé par Colbert

mais Perrin est ruiné et est en prison. Molière et Lully avaient pour projet de demander ensemble au Roi la création d'une Académie de Théâtre et de Musique. Lully fait cavalier seul et trahit ainsi Molière. Il obtient ainsi la création de l'Académie de Musique et un décret qui interdit à toute personne « de faire chanter aucune pièce entière en France, soit en vers français ou autres langues, sans la permission par écrit du sieur Lully, sous peine de dix mille livres d'amende et de confiscation des théâtres, machines, décorations, habits... ». Un deuxième décret restreint encore les pratiques musicales de ses concurrents en limitant le nombre de musiciens dans chaque orchestre. Grâce à ce monopole, Lully éclipse tous ses concurrents comme Charpentier, Campra, Clérambault... De son vivant, aucun autre compositeur ne pourra créer d'opéra.

En 1673, il crée la tragédie lyrique avec *Cadmus et Hermione*. Il commence une nouvelle collaboration avec le librettiste Philippe Quinault. Ensemble, ils composeront quasiment un opéra par an.

Bisexuel, Lully mène une vie sulfureuse. Louis XIV a d'abord fermé les yeux sur sa conduite. Mais dans les années 1680, sous l'influence de Mme de Maintenon, le Roi revient à une conduite plus fervent et religieuse et l'homosexualité de son surintendant commence à le gêner. En 1685, Lully a une liaison avec un jeune page de la Chapelle. L'affaire est ébruitée et fait scandale. Le compositeur perd alors son crédit auprès du Roi. Leurs relations se dégradent et le Roi n'assistera pas aux représentations d'*Armide* en 1686.

En 1687, lors d'une répétition de son *Te Deum*, composé pour la guérison du Roi, Lully dans un mouvement de colère contre ses musiciens se blesse avec son bâton de direction. La plaie ne tarde pas à s'infecter mais il refuse qu'on lui ampute le pied. La gangrène se propage et il meurt quelques mois plus tard.